

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 2 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Jérôme LOUAULT ; Elodie LETURGEON ; Charlotte FOUQUET ; Rachel JACQUET ; Patrick DAUMAY; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 7	Conseillers ayant donné pouvoir : néant Excusés : Vincent LOUAULT ; Jean-Louis GUTIERRES. Absents : Nicole AUVRAY.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2018	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Charlotte FOUQUET est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 5 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 006/2019 : VOTE DES TAUX 2019 POUR LA FISCALITE LOCALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°80-10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu la délibération de ce jour approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 qui fixe notamment le montant à attendre du produit de la fiscalité directe locale pour assurer l'équilibre du budget,

Monsieur le Maire rappelle les taux 2018 des trois taxes.

Monsieur le Maire rappelle que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2002.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux communaux d'imposition 2019, ainsi :

- Taxe d'habitation : **11,68 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **15,88 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **37.74 %**

DELIBERATION N° 007/2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte de gestion 2018 du budget communal est présenté par Monsieur le Maire, Dominique FRÊLON, et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	200.194,58 €
DEPENSES	193.198,27 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	6.996,31 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	252.914,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	222.655,48 €
DEPENSES	202.107,40 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	20.548,08 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	-112.834,54 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de

56.965,56 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du budget communal.

DELIBERATION N° 008/2019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Jérôme LOUAULT, 1^{er} adjoint est élu président de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du budget communal qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	200.194,58 €
DEPENSES	193.198,27 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	6.996,31 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	252.914,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	222.655,48 €
DEPENSES	202.107,40 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	20.548,08 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	-112.834,54 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de

56.965,56 €

Monsieur le Maire, Dominique FRELON, se retire de la salle de réunion, et M. Jérôme LOUAULT invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif.

Après délibération, le compte administratif 2018 du BUDGET COMMUNAL est approuvé à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 009/2019 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique FRÊLON.

L'Assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis, selon l'instruction budgétaire et comptable M14, constater les résultats :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **148.521,46 €**
- un déficit cumulé d'investissement de **- 92.286,46 € (D 001)**

Et enfin, décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2018, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- En cas de déficit de la section de fonctionnement : **néant**
- Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement soit **91.555,90 €**

- Solde disponible **56.965,56 €**
- Affectation complémentaire au compte 1068 **0.00 €**
- En cas d'excédent reporté de fonctionnement (R 002) **56.965,56 €**

DELIBERATION N° 010/2019 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit le montant des différentes subventions aux associations pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2019
La Truite de l'Aigronne	150,00 €
A.F.N.	150,00 €
Club des Amis du Brignon	150,00 €
Syndicat d'Initiative PAULMY	150,00 €
Les Amis du Châtelier	150,00 €
Protection Civile	122,00 €
Association Sportive PAULMY	150,00 €
Subventions imprévues	1.000,00 €
ADMR	200,00 €
La Croix Rouge du Grand-Pressigny	100,00 €
Restos du Cœur	100,00 €
Entraide de la Touraine du Sud	100,00 €
TOTAL 2019	2.522,00€

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 011/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du budget communal qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	277.932,91 €
DEPENSES	277.932,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	237.133,17 €
DEPENSES	237.133,17 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget communal tel que défini ci-dessus.

DELIBERATION N° 012/2019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Jérôme LOUAULT, 1^{er} adjoint est élu président de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	22.375,25 €
DEPENSES	20.986,04 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1.389,21 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1	23.973,57€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	15.454,58 €
DEPENSES	16.438,72 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-984,14 €
Résultat d'investissement reporté n-1	-5.128,57 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de 14.121,50 €

Monsieur le Maire, Dominique FRELON, se retire de la salle de réunion, et M. Jérôme LOUAULT invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif 2018. Après délibération, le compte administratif 2018 du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT est approuvé à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 013/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE LOUIS LEGER (GRAND-PRESSIGNY)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en date du 14 février 2019, du collège Louis LEGER du Grand-Pressigny. Ce dernier nous informe que les élèves de 3^e qui étudient l'espagnol en LV2 ont la possibilité de partir en Espagne du 25 mars au 31 mars 2019.

Dans un second courrier du 1^{er} avril 2019, le collège nous confirme que, seul Antonin LEGER, domicilié Les Marnières - 37350 PAULMY, a participé à ce voyage.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **accorder une aide financière de 50,00€ (cinquante euros) à M et Mme Léger Stéphane, pour la participation de leur fils au voyage cité ci-dessus ;**
- **donner pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder au mandatement, directement à la famille, dans la mesure où le collège nous a transmis le RIB correspondant**

DELIBERATION N° 014/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE MAURICE GENEVOIX (LIGUEIL)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en date du 7 février 2019, du collège Maurice GENEVOIX de Ligueil. Ce dernier nous informe que deux élèves domiciliés sur notre commune participeront à un voyage scolaire à la base de plein air du Blanc, soit du 2 au 5 avril 2019 soit du 23 au 25 avril 2019.

Le montant du voyage s'élève à 153.79€ et le collège souhaite savoir si une aide financière sera versée aux familles concernées.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser d'aide financière correspondant à ce voyage, dans la mesure où notre commune est rattachée au collège du Grand-Pressigny. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'informer le collège de Ligueil de cette réponse apportée.

DELIBERATION N° 015/2019 : REMUNERATION STAGIAIRES : QUENTIN GRIMAUULT ET THEO ABDELKADER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a accueilli 2 stagiaires au cours des mois de février et mars 2019 :

- le jeune Quentin GRIMAUULT, pour un stage d'une semaine, dans le cadre d'un Baccalauréat Professionnel en Aménagement Paysager ;
- le jeune Théo ABDELKADER, pour un stage de trois semaines, dans le cadre d'un Baccalauréat Professionnel en Aménagement Paysager également.

Au vu du temps et du travail fourni, M. Dominique FRÊLON, Maire de PAULMY, propose de remercier M. GRIMAUULT et M. ABDELKADER en leur attribuant la somme de 100,00 euros par semaine de stage effectuée.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la somme de 100,00 euros à M. Quentin GRIMAUULT et 300,00 euros à M. Théo ABDELKADER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 016/2019 : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZR 48 – LA VERNOISIERE

Vu la délibération n°031/2018 concernant le transfert de propriété de la parcelle ZR 25 au lieudit La Garenne de la Vernoisière – 37350 PAULMY.

Vu la demande d'extraction du domaine non cadastré faite par la commune au cabinet de géomètre Branly-Lacaze, en date du 19 novembre 2018, facturé 480,00 euros TTC.

Vu la délibération du 22 février 2019 de la commission permanente du Conseil Départemental en faveur de la vente de la parcelle ZR 48, d'une surface de 1790m², au prix de 250€, au profit de notre commune.

Considérant que cette parcelle, cadastrée à tort ZR 25, a fait l'objet d'une nouvelle numérotation après extraction du domaine non cadastré, dont les frais de géomètre ont été pris en charge par la commune.

Considérant la délibération n°31-2018 faisait état d'une parcelle de 1745 m² alors que la parcelle fait 1790 m².

Considérant que les communes sont exemptes de la CSI (Contribution de Sécurité Immobilière), les frais sont nuls.

Après délibération, il convient de renommer les termes de ce transfert de propriété avec les bonnes données cadastrales.

- **Ainsi la commune de PAULMY accepte le transfert de propriété de la parcelle ZR 48 du Conseil Départemental (CD37) à la commune de PAULMY.**
- **Il est entendu que cette parcelle mesure 1790 m² et non 1745 m².**
- **Le mandat en faveur du CD 37 concerne la somme de 250€, dans la mesure où les frais de publicité ne concernent pas les collectivités et sont donc nuls.**
- **Cette délibération sera transmise au CD 37 après contrôle de légalité.**

DELIBERATION N° 017/2019 : CHEMINS DE RANDONNEES : INSCRIPTION AU PDIPR ET PDESI

Le conseil municipal de la commune de PAULMY, après en avoir délibéré :

- **Accepte** conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) des chemins suivants :
 - **CR 38**
 - **CR 49**
 - **Parcelle ZR 0032**
 - **Parcelle ZR 0044**
- **S'engage :**
 - A ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le conseil municipal proposera au Conseil Départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
 - A leur conserver leur caractère public et ouvert,
 - A accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
 - A assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 018/2019 : REMBOURSEMENT SI : CABLE ELECTRIQUE

Lors d'un précédent conseil municipal, il a été convenu que le Syndicat d'initiative, l'Association Sportive de PAULMY et la municipalité partageraient en trois parts égales, les frais engagés par le SI pour la réalisation d'une rallonge électrique, d'une longueur de 100 mètres et utilisée lors des diverses manifestations organisées par chacun d'eux.

Le Si présente ce jour, une facture globale de 810,99 € TTC correspondant à l'achat du câble électrique ainsi que des accessoires nécessaires à son raccordement. (Fournisseur : Materielelectrique.com)

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge un tiers de cette facture. Les deux autres tiers seront pris en charge par l'AS PAULMY et le Syndicat d'initiative de PAULMY.

Monsieur le Maire se charge de procéder au mandatement de la somme de 270,33 € TTC (810,99€/3=270,33€)

QUESTIONS DIVERSES

1. Tenu du bureau de vote des élections européennes le dimanche 26 mai 2019 :
 - 8h00 – 10h30 : Dominique FRÊLON – Jérôme LOUAULT – 3^e personne non définie
 - 10h30 – 13h00 : Patrick DAUMAY – Sophie DEROUSSEN – 3^e personne non définie
 - 13h00 – 15h30 : Charlotte FOUQUET – 2 et 3^e personne non définie
 - 15h30 – 18h00 : Dominique FRÊLON – Jérôme LOUAULT – 3^e personne identique à celle du matin
2. Le prochain conseil municipal aura lieu courant **mai 2019**.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU MARDI 2 AVRIL 2019	
DÉLIBÉRATION N° 006/2019	VOTE DES TAUX 2019 POUR LA FISCALITE LOCALE
DÉLIBÉRATION N° 007/2019	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 008/2019	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 009/2019	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 010/2019	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019
DÉLIBÉRATION N° 011/2019	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 012/2019	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DÉLIBÉRATION N° 013/2019	DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE LOUIS LEGER (GRAND-PRESSIGNY)
DÉLIBÉRATION N° 014/2019	DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE MAURICE GENEVOIX (LIGUEIL)
DÉLIBÉRATION N° 015/2019	REMUNERATION STAGIAIRES : QUENTIN GRIMAULT ET THEO ABDELKADER
DÉLIBÉRATION N° 016/2019	ACQUISITION DE LA PARCELLE ZR 48 – LA VERNOISIERE
DÉLIBÉRATION N° 017/2019	CHEMINS DE RANDONNEES : INSCRIPTION AU PDIPR ET PDESI
DÉLIBÉRATION N° 018/2019	REMBOURSEMENT SI : CABLE ELECTRIQUE

Fait et délibéré, les jours, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	Excusé
Jérôme LOUAULT, 1 ^{er} adjoint		Rachel JACQUET, conseillère	
Elodie LETURGEON, 2 ^e adjointe		Nicole AUVRAY, conseillère	Absente
Patrick DAUMAY, 3 ^e adjoint		Vincent LOUAULT, conseiller	Excusé
Charlotte FOUQUET, conseillère		Angel TURQUOIS, conseiller	